

Arrondissement de Melun

**MAIRIE DE COUBERT**

77170

Canton de Brie Comte Robert

Tél : 01.64.06.71.20

Fax : 01.64.06.69.06

MAI  
RE

Signature  
numérique de  
MAIRE  
ID : CN = MAIRE,  
C = FR, O =  
MAIRIE, OU =  
secrétariat  
Date : 2004.08.23  
12:20:07 +0200'

**ARRETE**

Le Maire de COUBERT,

VU :

- Le code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 212.1, L 213.1, L 213.2 et L 213.3
- Le code de la route et notamment les articles R 225, R 226 ainsi que les articles R 1er et R 44 ( décret n° 72-541 du 30 Juin 1972) et les décrets subséquents
- Le Code Pénal et notamment son article R 26-15
- Les articles 5 et 6 chapitre II du décret n° 64-262 du 14 Mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales
- L'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés des 17 Octobre 1968, 23 Juillet 1970, 8 Mars 1971, 20 Mai 1971, 27 Mars 1973, 10 juillet 1974, 25 Juillet 1974, 26 Juillet 1974, 6 Juin 1977, 13 Juin 1979, 4 Mai 1981, 22 Septembre 1981, 19 Janvier 1982 et 16 Février 1984 (J.O. du 11 Mars 1984)
- La circulaire interministérielle du 6 Décembre 1977 relative à l'emploi exclusif de signaux homologués

CONSIDERANT, que suite à la requalification de la RD 471 en traversé de Coubert entre la RN 19 ET LA RD 471 ( Rue Aristide Briand ), il y a lieu de réglementer la circulation au carrefour RD 471 X RD 96

ARRETE,

Article 1

La priorité sera donnée aux véhicules circulant sur la RD 96 en direction ou venant de Pontcarré par la RD 471.

Article 2

Les usagers circulant sur la RD 471 de la RN 19 à la RD 96 devront marquer un temps d'arrêt au carrefour RD 471/ RD 96.

Article 3

Le régime de priorité sera signalé par un panneau AB4 implanté en rive de la RD471 ( Tronçon RN 19 → RD 96 ) au carrefour RD 471- RD 96.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mr le Préfet de Seine et Marne
- Mr l'Ingénieur des T.P.E. - Chef de la Subdivision Territoriale de BRIE COMTE ROBERT
- Mr le Chef de Corps des Services d'Incendie et de Secours à BRIE COMTE ROBERT
- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de COUBERT
- Mr le Directeur de l'entreprise ACANTHE BTP.

FAIT A COUBERT, le 26 NOV. 1999

Le Maire,

G.ESCAILLE.

